

REMBOURSEMENT DE LA TAXE SCOLAIRE APPLICABLE AUX TERRES AGRICOLES – 2024 FORMULAIRE DE DEMANDE POUR LES PARTICULIERS



Si vous êtes propriétaire d'un bien-fonds au Manitoba qualifié de terre agricole sur votre relevé d'impôt foncier de 2024, veuillez remplir le présent formulaire pour demander un remboursement allant jusqu'à 40 pour cent de la taxe scolaire applicable aux terres agricoles payée en 2024. **Remarque** : Le remboursement est calculé sur les terres seulement. Le remboursement annuel de la taxe scolaire applicable aux terres agricoles n'est offert qu'aux résidents du Manitoba et se limite à 2 500 \$ par contribuable et personne liée, notamment votre conjoint ou conjoint de fait et toute société contrôlée par vous ou par votre conjoint ou conjoint de fait. **Les demandes pour le remboursement de la taxe scolaire de 2024 doivent être reçues au plus tard le 31 mars 2025.** Pour en savoir plus, consultez la foire aux questions ci-jointe ou rendez-vous à www.masc.mb.ca/masc_fr.nsf/program_farmland_school_tax_rebate.html

Partie I – Renseignements sur le demandeur

Nom de famille :			Prénom :			Initiale du second prénom :			
Adresse :					Ville ou village :				
Province :		Code postal :		N° d'assurance sociale :					
Téléphone :			Cellulaire :			Courriel :			
Étiez-vous résident du Manitoba le 31 décembre 2023 ou, si ce n'était pas le cas, êtes-vous devenu résident du Manitoba en 2024?							OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	
Est-ce que Direction des services immobiliers vous a loué des terres agricoles en 2024? Si la réponse est non, allez à la partie II. Si oui, fournissez ci-dessous tous les numéros de client de Direction des services immobiliers.							OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	
N° de client :			N° de client :			N° de client :			

Partie II – Renseignements sur les parties liées

Étiez-vous marié ou viviez-vous en union de fait au 31 décembre 2023? Si la réponse est non, allez à la partie III. Si la réponse est oui, indiquez ci-dessous des renseignements sur votre conjoint ou votre conjoint de fait.							OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Nom de famille : Nom de famille, prénom, initiale			Prénom :			Initiale du second prénom :		
N° d'assurance sociale :								
Remarque : Si votre conjoint ou conjoint de fait possède des terres agricoles individuellement, celles-ci doivent être indiquées dans un formulaire de demande distinct.								

Partie III – Renseignements sur les sociétés liées

(Pour toutes les parties, vous pouvez indiquer des enseignements additionnels sur une feuille à part.)

(A) Est-ce que vous ou votre conjoint ou conjoint de fait, seul ou conjointement avec vous, aviez une participation majoritaire (plus de 50 pour cent des actions à droit de vote) dans une autre société au 31 décembre 2023? Si la réponse est non, rendez-vous à la partie IV. Si la réponse est oui, veuillez indiquer ci-dessous les renseignements sur la ou les sociétés contrôlées:							OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Nom de la société :			N° d'entreprise ou n° de TPS :					
Nom de la société :			N° d'entreprise ou n° de TPS :					
Nom de la société :			N° d'entreprise ou n° de TPS :					
(B) Est-ce qu'une des sociétés indiquées au point (A) ci-dessus a une participation majoritaire (plus de 50 pour cent des actions à droit de vote), que ce soit directement ou indirectement, au 31 décembre 2023, dans une autre société? Si la réponse est NON, rendez-vous à la partie IV. Si la réponse est OUI, indiquez ci-dessous les renseignements sur la ou les sociétés contrôlées.							OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Nom de la société :			N° d'entreprise ou n° de TPS :					
Nom de la société :			N° d'entreprise ou n° de TPS :					

Réservé à
l'administration

N° de demande

